



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

adopté par l'AG Ordinaire du 17 Juin 2014

Horaires :

Les horaires des séances de chaque activité sont définis par La GV de Barby lors de la dernière AG (22 Juin 2023). Chaque adhérent est tenu de les respecter.

Moyens mis à disposition :

L'adhérent s'engage à respecter le matériel, ainsi que les locaux mis à disposition gracieusement par la Mairie de Barby (extinction des lumières, du chauffage, fermeture des portes et fenêtres), et rangement du matériel utilisé.

Bonne conduite :

Veillez à être ponctuel et respecter le silence concernant le cours qui est en train de se dérouler

Changement de chaussures réservées à la salle OBLIGATOIRE.

Incidence financière :

En cas d'abandon de l'activité avant la fin de la saison, la licence étant due, aucune cotisation ne sera remboursée pour convenance personnelle

Date :

Nom Prénom :

SIGNATURE

PS : à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription